



AÉROPORTS DE PARIS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CSE d'ADP SA du 9 juillet 2020 sur la stratégie industrielle et sociale pour les 3 prochaines années

La direction d'Aéroports de Paris a organisé un Comité Social et Economique extraordinaire pour une première information des élu-e-s sur les orientations stratégiques envisagées, prenant en la stratégie industrielle et sociale pour les trois prochaines années.

Ce fut l'occasion pour le PDG d'assister à son premier CSE depuis sa mise en place en janvier 2020.

La direction s'est contentée de reprendre ses annonces initiales dans le cadre des négociations qu'elle ouvre sur les trois possibilités des dispositifs des ordonnances Macron : Activité Partielle Longue Durée, Rupture Conventionnelle Collective et Accord de Performance Collective.

Aucune précision sur l'objectif visé de baisse de la masse salariale pas plus que sur le nombre de départs envisagés mais des efforts sans précédent sont attendus de la part de l'ensemble des salarié-e-s par la direction.

Les chiffres connus pour 2020 sont 120 millions d'euros de baisse de la masse salariale soit 20% du montant des frais de personnel (90M€ Activité Partielle, 30M€ plan d'économie).

D'un côté la situation économique justifierait la mise en place de solutions drastiques pour les salarié-e-s et de l'autre l'Etat exige d'ADP un soutien aux compagnies qui vivent en ce moment à crédit aux dépends de la trésorerie d'ADP.

Si le gouvernement, actionnaire majoritaire d'Aéroports de Paris demande ce fonctionnement à crédit, il doit aussi financer l'emploi, les salaires et les investissements pour le développement durable. Il devra donc apporter son soutien à l'entreprise par un engagement sur le long terme afin de démontrer par les actes son attachement à défendre l'emploi.

Cela confirme le rôle stratégique des aéroports et de la place de l'Etat dans le capital d'ADP.